



L'évolution de la démographie pèse dans le fonctionnement de notre société, en matière d'éducation, d'emploi, de santé. Or, la population française a connu pendant l'année 2004 son accroissement le plus important depuis 1973 : +387 300 habitants. Elle contribue ainsi à la plus grande partie de la croissance démographique de l'Europe. Cette performance est due au recul important du nombre de décès (42 000 de moins en 2004 par rapport à 2003), à une progression continue de l'espérance de vie, ainsi qu'à la nette remontée du solde migratoire depuis 2000 (+108 000 en 2004 contre +71 000 en 2000). Par ailleurs, la fécondité française se situe très au-dessus de la moyenne européenne (1,9 enfant par femme contre 1,5 en 2000).

Pourtant, de l'avis de bon nombre d'observateurs, cette dynamique est fragile. A l'instar de la majeure partie des pays européens, la démographie française connaît en effet deux tendances : la progression de l'espérance de vie, qui conduit inévitablement au vieillissement de la population ; la baisse de la fécondité, qui tend à remettre en cause le renouvellement des générations et laisse entrevoir la perspective d'un déclin démographique.

Les conséquences de ces tendances appellent une stratégie renouvelée en matière de démographie, formulant une nouvelle ambition pour les familles et l'immigration. Comme le souligne A. Sauvy (1987), si le vieillissement a déjà touché plusieurs populations dans l'histoire – les Romains, les Grecs... – il a toujours entraîné la perte de la civilisation concernée.

Le vieillissement de la population s'accélère

Le déséquilibre entre actifs et inactifs s'accélère. La population française est susceptible de se réduire dans moins de 40 ans.

Baisse de la fécondité et progression de l'espérance de vie

Un changement de régime de la dynamique démographique

La transition démographique correspond en général à une période de croissance historique pour les populations concernées.

Entamée en France dès le 18^{ème} siècle, la transition démographique française se caractérise par une baisse de la fécondité plus précoce. Ainsi, alors que ses voisins connaissent un boom démographique du milieu du 18^{ème} siècle au milieu du 20^{ème}, la France voit sa population croître plus modestement. Passant de 25 à 40 millions d'âmes (+60%), celle-ci est alors dépassée par l'Italie (de 13 à 46 millions, soit +250%), l'Allemagne (de 14 à 63 millions, soit +350%) et le Royaume-Uni (6 à 49 millions, soit +710%).

Une fécondité mieux maîtrisée ou bridée ?

Le 20^{ème} siècle s'inscrit dans cette tendance : entre 1900 et 2000, la fécondité française a perdu 1 point pour passer de 2,9 à 1,9 enfant par femmes (Insee, 2002).

Une large part de la baisse de la fécondité enregistrée depuis le début des années 1970 s'explique par la baisse des naissances non désirées. Avec le développement de la contraception moderne – légalisation de la pilule contraceptive en 1967, de l'interruption volontaire de grossesse en 1975 – la fécondité planifiée est passée de 80% des naissances dans les années 1960 à 90% dans les années 1990. La baisse de la fécondité s'explique également par la transformation des comportements familiaux :

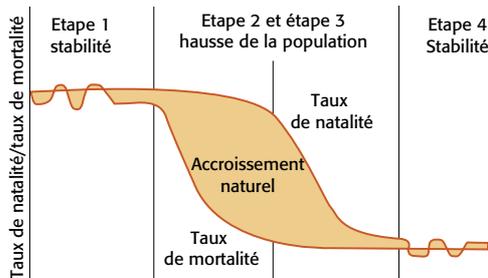
- augmentation de l'âge moyen au mariage, baisse du nombre de mariages, augmentation des divorces et du nombre de familles monoparentales et recomposées, recul de l'âge moyen des maternités et maintien de l'écart d'âge entre les naissances ;
- développement de l'activité professionnelle féminine.

Cependant, les enquêtes montrent que la baisse de la fécondité ne renvoie pas à des comportements délibérés. Il existe aujourd'hui un décalage entre les désirs exprimés par les couples et les comportements réels. Les enquêtes de l'Insee (1999) montrent en effet que la famille à deux ou trois enfants constitue l'idéal dominant. Parmi les motifs invoqués pour n'avoir pas ou peu d'enfants, dominant le manque de ressources et la crainte de l'avenir. M. Godet et E. Sullerot (2005) soulignent en effet que les familles peuvent renoncer à un désir d'enfant parce que la réalisation de celui-ci implique une perte sèche de niveau de vie : les familles avec enfants ne représentent en France que le tiers des 24 millions de ménages, mais 54% de la population et 43% du revenu disponible, alors que les ménages actifs sans enfants ne représentent que 25% de la population et 33% du revenu disponible. Autrement dit, le niveau de vie des familles diminue avec le nombre d'enfants : de l'ordre de 10% en moyenne avec chacun des deux premiers enfants, de 5 à 10% par enfant supplémentaire.

La baisse de la mortalité, reflet de l'allongement du cycle de vie

Au 20^{ème} siècle, se poursuit également la baisse de la mortalité. Entre 1900 et 2000, l'espérance de vie moyenne pour les deux sexes est passée de 49 à 79 ans. L'Ined (2005) souligne également que,

La transition démographique et ses effets sur le régime de croissance de la population



Source : www.alternatives-economiques.fr

en 2004, l'espérance de vie dépasse pour la première fois 80 ans, hommes et femmes réunis (80,2).

Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, la mortalité infantile ne représente qu'une part infime de la mortalité. Ainsi, l'espérance de vie ne progresse désormais qu'en raison des succès rencontrés dans la lutte contre la mortalité adulte, en particulier aux âges élevés où se concentrent de plus en plus les décès. Les progrès dans ce domaine sont relativement récents : au milieu du 20^{ème} siècle, l'espérance de vie à 60 ans était encore proche de son niveau du 19^{ème}. Au milieu du 20^{ème} siècle, les maladies infectieuses étaient encore la cause d'une partie importante des décès d'adultes et de personnes âgées. Leur recul a entraîné une augmentation sensible de l'espérance de vie à 60 ans. Les maladies cardio-vasculaires et les cancers sont désormais les principales causes de décès à ces âges. Et ce sont les succès rencontrés dans la lutte contre ces maladies qui ont fait reculer la mortalité des adultes et des personnes âgées à partir des années 1970, et fait progresser l'espérance de vie.

Un régime de croissance démographique fragile

Le fléchissement progressif du rythme de croissance démographique qui caractérise la fin de la transition démographique peut déboucher sur une période de déséquilibres démographiques.

D'une part, une proportion significative de la croissance démographique est permise par la progression de l'espérance de vie qui se traduit par l'accroissement de la population des seniors (les 60 ans et plus par exemple), c'est-à-dire le « maintien en vie » d'un nombre croissant de personnes âgées. En ce sens, le vieillissement de la population est inhérent au nouveau régime de croissance démographique.

D'autre part, la baisse de la natalité ne se stabilise pas forcément, dans la mesure où la baisse durable de la fécondité entraîne celle de la population de moins de 20 ans et, à terme, celle de la population en âge de procréer. La question alors posée est celle de la capacité des générations successives à assurer leur renouvellement.

Les indicateurs de fécondité

La natalité rapporte les naissances aux effectifs de la population. La fécondité, elle, les rapporte aux effectifs des femmes en âge de procréer.

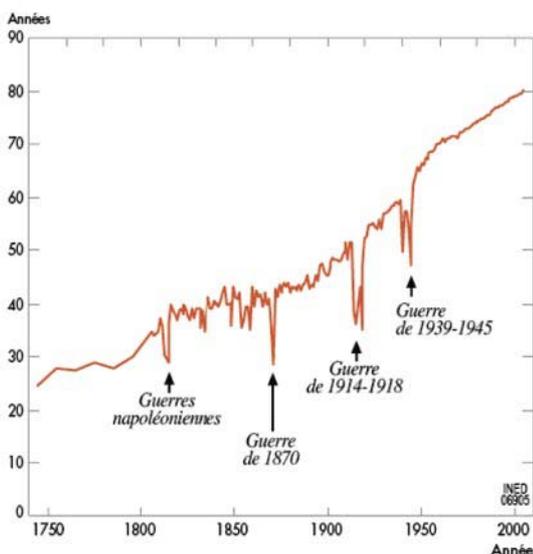
L'indicateur conjoncturel de fécondité

correspond à la somme des taux de fécondité par âge observés au cours d'une année dans une population féminine. Il permet d'extrapoler la descendance théorique des générations si les comportements observés se maintiennent dans la durée. Il s'agit donc d'un indicateur tendanciel et estimatif.

La descendance finale

traduit au contraire le comportement réel des générations féminines : chaque génération est suivie au cours de sa vie féconde et l'on comptabilise le nombre d'enfants mis au monde. Ceci n'est possible de manière définitive que pour les femmes ayant terminé leur vie féconde (50 ans). L'indice de descendance finale est particulièrement pertinent pour l'interprétation des mouvements longs.

Évolution de l'espérance de vie à la naissance en France de 1740 à 2004



Source : Ined, population & sociétés n° 410, mars 2005

Jusqu'ici, le baby-boom a limité les déséquilibres démographiques

1945-1970, une période de croissance démographique exceptionnelle

Durant cette période, la population française connaît pour la deuxième fois de son histoire des dynamiques caractéristiques des transitions démographiques : mortalité en recul et haut niveau de natalité. En 25 ans, la population de la France métropolitaine a gagné presque 11 millions d'habitants pour atteindre 50,5 millions d'habitants en 1970, soit une croissance annuelle de 1% (Insee, 2002).

Mais cette période dite du baby-boom apparaît comme anachronique dans un contexte de régime de croissance post-transition démographique.

1970-2005, la population française reprend un régime de croissance « classique »

Entre 1970 et 2005, l'augmentation de la population de la France métropolitaine est beaucoup moins importante : en 35 ans, elle gagne moins de 9 millions d'habitants, soit une croissance annuelle de 0,5%.

Au total, en 60 ans (1945-2005), la population de la France métropolitaine sera passée de 40 à presque 61 millions d'habitants (Insee, 2005). Cet accroissement démographique lui permet de rattraper les autres pays européens : aujourd'hui, seule l'Allemagne possède une population plus importante (plus de 82 millions d'habitants).

Le processus de vieillissement n'est sensible qu'à partir des années 1980

Entre 1950 et 2000, les données de l'Insee (2001) montrent que la population de 60 ans et plus augmente de près de 80% (de 6,8 à 12,1 millions de personnes). Son poids dans la population totale demeure limité jusqu'au début des années 1980, grâce à l'« effet baby-boom ». Entre 1950 et 1980, la proportion des 60 ans et plus dans la population française stagne ainsi à 17%.

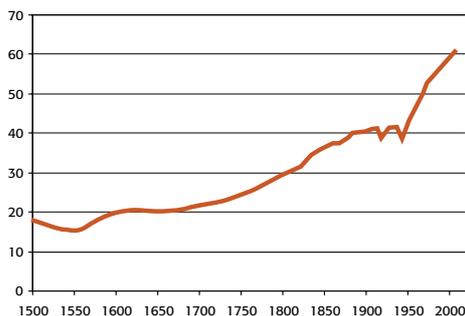
Toutefois, dans un contexte de progression continue de l'espérance de vie, l'accroissement des effectifs de personnes âgées est un mouvement naturel incompressible qui devient tôt ou tard saillant. La proportion des 60 ans et plus dans la population française passe à 19% en 1990 et 21% en 2000. Cette évolution est accentuée par la baisse de la population de moins de 20 ans qui s'enclenche dès le début des années 1970 : M. Godet et E. Sullerot (2005) soulignent que, en 1999, la France comptait 2,5 millions de jeunes de moins dans la tranche des 0-18 ans qu'en 1975 (12,8 millions contre 15,3 millions).

Les générations post-1960 n'ont pas encore assuré leur renouvellement

Le renouvellement des générations s'opère lorsque chaque femme a en moyenne 2 enfants. Or, depuis 1975, l'indicateur conjoncturel de fécondité se situe à une moyenne de 1,8 enfant par femme ; en tendance, la population française ne semble plus assurer son renouvellement (Insee, 2002).

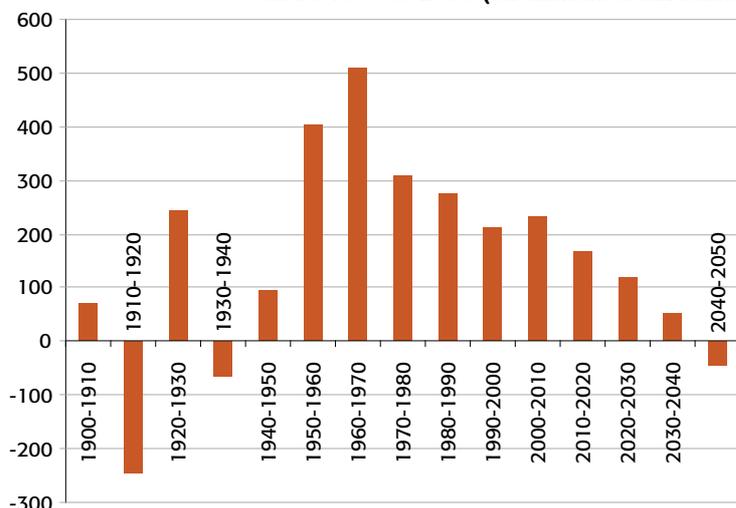
Lorsque l'on observe la descendance finale (réelle) des femmes ayant achevé leur période féconde (15-50 ans), on constate que les générations nées dans les années 1940 et 1950 avaient assuré leur renouvellement. La question se pose donc pour les générations post-1960 qui n'ont pas encore terminé leur période féconde. Pour celles-ci, il existe un écart important entre le niveau de leur descendance finale actuel (Conseil économique et social, 2004) et celui qu'il devrait atteindre pour être « durable » démographiquement.

Evolution de la population française entre 1500 et 2005 (en millions d'habitants)



Source : Compilation données Insee, Ined, Dupaquier J. (1988)

Accroissement annuel de la population française entre 1900 et 2050 (en milliers d'habitants)



Source : Compilation données Insee, Ined, Dupaquier J. (1988)

Le vieillissement de la population devrait s'accélérer

Fléchissement de l'accroissement démographique

Prolongeant les dynamiques du dernier quart du 20^{ème} siècle, les projections démographiques effectuées par l'Insee estiment que la population française gagnerait moins de 4 millions d'habitants entre 2005 et 2050, soit une croissance annuelle réduite à +0,2% et une population s'élevant à 64 millions en fin de période.

Baisse de la population en âge d'avoir des enfants se réduirait

L'accroissement du fléchissement démographique apparaît comme une conséquence de la baisse de la population des moins de 20 ans amorcée au début des années 1970. En effet, selon l'Insee, les femmes âgées de 20 à 40 ans sont responsables de 96 % des naissances. Or, depuis le milieu des années 1990, leur population diminue. Ainsi, entre 2005 et 2040, la population des moins de 20 ans continuerait de baisser, mouvement qui entretiendrait en retour la baisse de la population en âge de procréer.

Du baby-boom au « papy-boom »

Passant progressivement le cap des 60 ans à partir de 2005, la génération du baby-boom va bénéficier de la progression de l'espérance de vie. Entre 2005 et 2050, selon les projections de l'Insee, la population des 60 ans ou plus devrait augmenter de 80%, soit à un rythme plus de deux fois supérieur à celui de la fin des années 1990. Au total, le nombre de plus de 60 ans augmentera de près de 10 millions entre 2000 et 2050, pour représenter plus du 1/3 de la population de la France métropolitaine à cette dernière échéance.

Lecture : les femmes nées en 1954 avaient une descendance finale de 2 enfants à l'âge de 40 ans

Les années 2040 pourraient être celles du retournement de la dynamique démographique française

Les décès massifs de la génération du baby-boom

Avec l'arrivée de la génération nombreuse du baby-boom aux limites de l'espérance de vie, le nombre annuel de décès s'accroîtrait fortement entre 2000 et 2040 (+30%). Ainsi, après avoir « culminé » à 64,5 millions d'habitants en 2040, la population de la France métropolitaine pourrait baisser à partir de 2040.

Les effets du non renouvellement des générations

Ces décès pourraient ne pas être compensés par les nouvelles générations, dont les effectifs se réduiraient au fur et à mesure des années en raison d'une descendance finalement insuffisante.

Les principes généraux des projections démographiques 2000-2050 de l'Insee

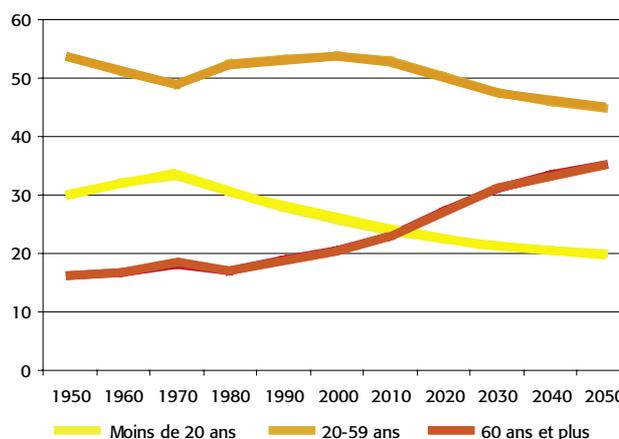
L'exercice consiste à estimer les effectifs par sexe et âge pour chaque année de la période de projection retenue en fonction de ceux de l'année précédente.

Pour ce faire, des hypothèses de projection sont appliquées aux trois composantes de l'évolution de la population, à savoir les naissances, les décès et le solde migratoire.

Dans le cas ici du strict prolongement tendanciel des dynamiques passées, les hypothèses sont les suivantes :

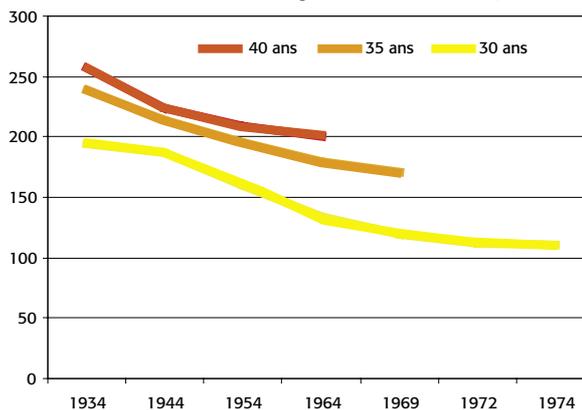
- Fécondité : stabilité de l'indicateur conjoncturel de fécondité de 1,8 enfant par femme, soit le niveau moyen observé entre 1975 et 2000.
- Mortalité : prolongement de la baisse de la mortalité avec une progression de l'espérance de vie qui tend à ralentir. Entre 2000 et 2050, l'espérance de vie ne gagnerait que 8,5 ans, pour atteindre 87,7 ans, soit 84,3 ans pour les hommes et 91 ans pour les femmes.
- Solde migratoire : solde net de + 50 000 an sur toute la période de projection.

Evolution de la structure par âges de la population française entre 1950 et 2050 (en %)



Source : Insee

Descendance finale en France des femmes à différents âges et pour différentes générations (en nombre d'enfants pour 100 femmes)



Source : Conseil économique et social, 2004

En jeu : le fonctionnement économique et social du pays

Vieillesse et fécondité insuffisante se combinent pour remettre en question la pérennité du système de sécurité sociale et la croissance économique. Ces tendances interrogent également l'évolution des rapports intergénérationnels. Le risque que font émerger ces évolutions est en effet celui d'opposer les intérêts des jeunes à ceux des seniors.

Vers une économie fragilisée ?

Dans les pays anciennement industrialisés, la croissance démographique est un facteur de croissance économique

Les disparités constatées entre les principaux espaces régionaux mondiaux en matière de croissance économique sont nettement corrélées à leurs évolutions démographiques respectives (cf. graphique), notamment aux États-Unis et au Japon où l'emploi augmente deux fois plus vite que la population (M.Godet, 1999). La croissance de l'emploi alimente celle du PIB et, suivant la répartition des richesses, la consommation.

Cette corrélation ne s'applique pas aux pays en développement où la relation entre la dynamique démographique et la croissance économique peut s'avérer négative si les conditions favorables à la croissance (niveau d'éducation, maturité de l'économie) ne sont pas réunies.

La baisse annoncée de la population active

D'ici 2020, l'incertitude sur l'effectif de la population en âge de travailler est relativement faible, puisque toutes les générations concernées sont déjà nées. De 2000 à 2006, l'effectif des personnes âgées de 20 à 59 ans continue d'augmenter régulièrement puisque les entrants dans cette classe d'âge (générations 1979 à 1985) sont plus nombreux que ceux qui en sortent (générations 1940 à 1946). À partir de 2007, le rapport s'inverse puisque la génération du baby-boom commence à atteindre l'âge de 60 ans.

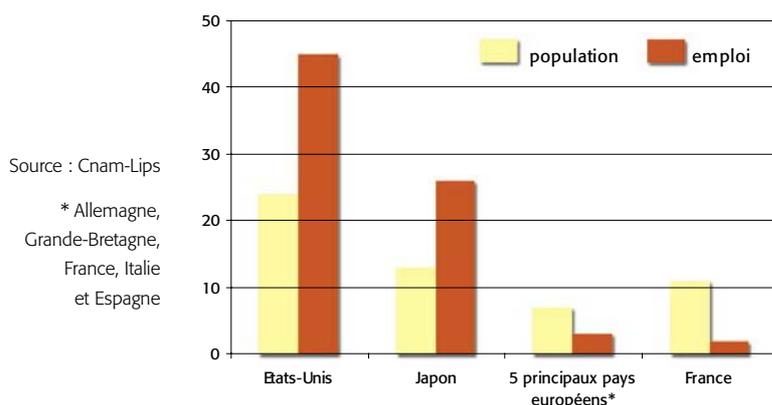
Ainsi, si les tendances démographiques se poursuivent, la population en âge de travailler commence à décroître et retrouve en 2020 un niveau proche de celui de l'année 2000.

En retenant une définition plus large de la population en âge de travailler (20 à 64 ans), celle-ci continue de s'accroître jusqu'en 2011.

La baisse du chômage ne sera pas automatique

Chaque départ ne se traduira pas forcément par un recrutement à l'identique : certains secteurs vont en profiter pour réduire leurs effectifs. De plus, la croissance économique sera un déterminant très important de la création d'emploi. Plus largement, les stratégies de recrutement adoptées ces dernières années par les entreprises sont plutôt rigides : l'abondance de la main d'œuvre disponible les a conduites à relever sans cesse leurs exigences en matière de qualifications. Plutôt que de modifier ces stratégies, les entreprises peuvent prendre argument du fait qu'elle sont confrontées à des difficultés de recrutement pour délocaliser une partie de leurs activités.

Evolution de la population et de l'emploi entre 1975 et 1997 dans différentes régions du monde (en %)



Moins de richesses disponibles et consommées

Sauf progression significative de la productivité – ce qui paraît peu envisageable – la réduction du nombre d'actifs signifie moins de richesses produites, donc moins de pouvoir d'achat distribué. Cette évolution influe directement sur les mécanismes de redistribution des richesses entre actifs et inactifs.

Par ailleurs, la baisse des naissances prévues si les tendances démographiques se prolongent pourrait également contribuer au fléchissement de la consommation : l'arrivée d'enfants au sein des familles génère en effet une demande accrue de logements, de produits alimentaires, de véhicules, d'équipements électroménagers.

Le vieillissement de la population induit l'accentuation de la part des personnes âgées dans la consommation globale en France. Ceci va également impacter le niveau de consommation. En effet, les seniors consomment en moyenne moins que les actifs : la consommation actuelle des ménages est relativement stable jusqu'à la tranche d'âge des 65-70 ans, puis elle enregistre une décroissance.

Vieillesse ne rime plus avec pauvreté

Contrairement à la situation qui prévalait encore au début des années 1970, retraite et vieillesse ne riment plus avec pauvreté : la baisse des revenus qui accompagne généralement le passage de l'activité professionnelle est désormais compensée par l'existence de revenus du capital importants. Des besoins spécifiques aux seniors entraînent des niveaux de consommations supérieurs : alimentation, énergie, et surtout, santé et services à domicile.

Une remise en question des mécanismes de solidarité entre actifs et inactifs

La proportion des seniors par rapport à la population d'âge actif s'accroît

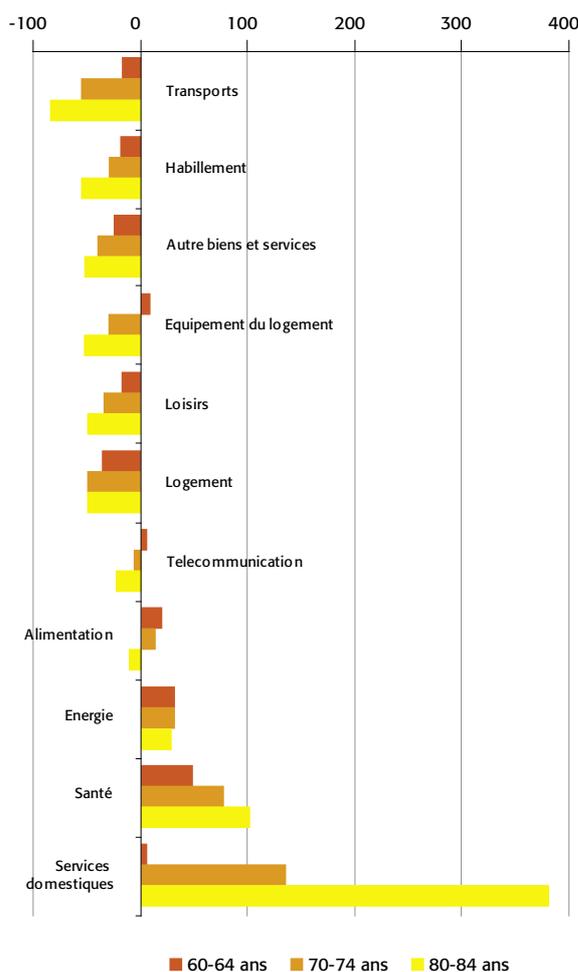
En l'état des tendances, l'évolution du ratio est très nette dès 2006 : il passerait de 383 seniors (60 ans et plus) pour 1000 actifs (20-59 ans) en 2000 à 782 pour 1000 en 2050. Certains observateurs estiment qu'une telle évolution est de nature à mettre en danger l'économie nationale et européenne en incitant à ponctionner les investissements nécessaires à la préparation de l'avenir (éducation, recherche...).

Le doublement annoncé des personnes dépendantes

La dépendance touche, à des degrés divers, une personne de 60 ans et plus sur dix, soit aujourd'hui plus d'un million de personnes. Elle désigne la situation des personnes qui, nonobstant les soins qu'elles sont susceptibles de recevoir, ont besoin d'être aidées pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante ou requièrent une surveillance régulière. Bien que l'espérance de vie sans incapacité des personnes de plus de 65 ans tende à croître plus rapidement que leur espérance de vie, notamment chez les femmes, la question de la prise en charge de la perte d'autonomie apparaît comme un véritable défi pour l'avenir.

Les effectifs de la classe d'âge caractérisée par une forte dépendance atteindront leur point haut autour de 2030, l'effet « baby-boom » s'atténuant ensuite. D'ici 2020, on peut envisager un accroissement du nombre de personnes dépendantes de l'ordre de 50% par rapport à 2000. Celui-ci s'accompagnerait d'une diminution de la durée moyenne de dépendance. Le coût social (public et privé) de la dépendance, qui avoisine déjà 18,5 milliards d'euros annuels (1,3% du PIB) risque d'augmenter dans des proportions similaires.

Ecart de consommation des personnes aujourd'hui âgées de 60-64, 70-74 et 80-84 ans par rapport aux 40-44 ans en France (en %)



Source : Ena, 2001

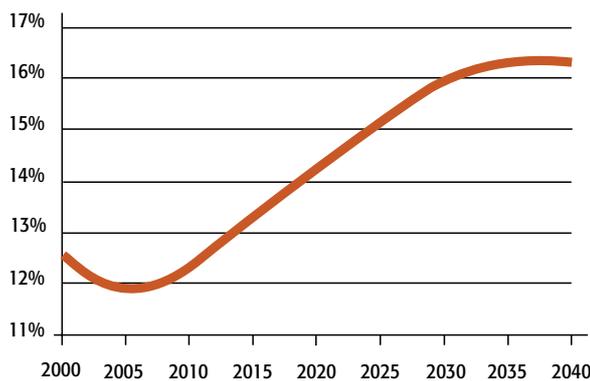
Vers un système de retraite évolutif ?

Dans la situation antérieure à la réforme adoptée par le gouvernement Raffarin, les dépenses liées aux retraites auraient été multipliées par 1,8 d'ici à 2030. Dans ces conditions, assurer la survie du système de retraites aurait impliqué soit d'imposer une majoration de 50% du taux de cotisation vieillesse, soit de déconnecter de 40% le pouvoir d'achat des pensions par rapport au salaire moyen, soit de repousser de 10 ans l'âge de départ à la retraite.

Autrement dit, dans une société où le prolongement des études, les préretraites et l'allongement de l'espérance de vie se conjuguent pour réduire le ratio « durée de la carrière/

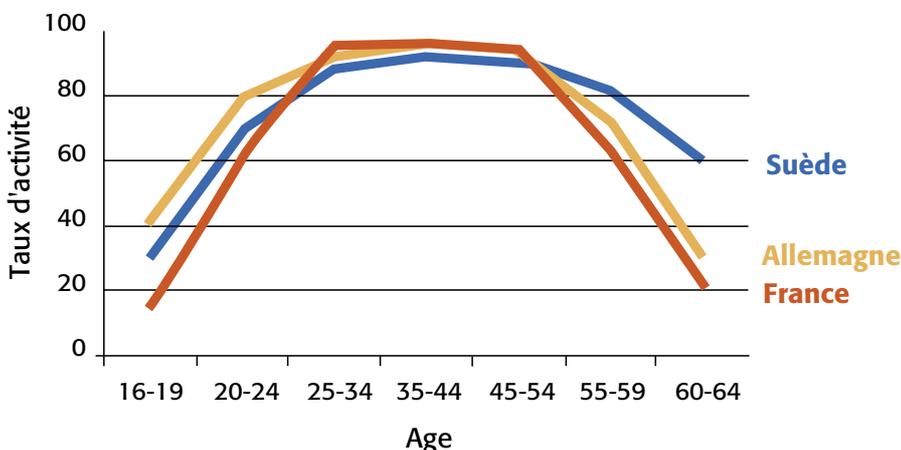
durée de la retraite », le système de répartition des richesses entre actifs et inactifs ne peut qu'être ponctuellement réajusté. Comme le rappelle R.Godeau (2001), il n'existe pas de « solutions démographiques » pour le maintenir en l'état. Pour stabiliser le rapport entre retraités et actifs d'ici 2050, il faudrait accueillir au total 93 millions d'étrangers ; ceci sans prendre en compte la prise en charge ultérieures de leurs pensions. De même, pour que le rapport entre actifs et retraités retrouve en 2020 son niveau de 2001, chaque française devrait donner naissance à trois enfants, plus que pendant le baby-boom (à ce rythme, la population française atteindrait 200 millions d'habitants à la fin du siècle).

Projection du poids des dépenses de retraite dans le PIB en France (en %)



Source : DREES, 2003

Taux d'activité en France, en Suède et en Allemagne en 1999 (en %)



Source : Gaullier X., 1999.

Une montée des dépenses de santé à relativiser

Le vieillissement se traduit par la croissance des classes d'âges formulant la plus grande partie des besoins en matière de santé. Aussi, si l'on applique le profil de dépense par âge constaté aujourd'hui à la pyramide des âges future, les dépenses de santé représenteront 11,4% du PIB en 2020 contre 10% en 2003 (Credes 2003). Ce scénario « mécanique » traduit une accélération de la croissance de la dépense de soins par rapport aux décennies précédentes, mais pas une explosion.

Cependant, cette évolution des dépenses de santé peut être revue à la baisse ou à la hausse suivant que l'allongement de la vie s'accompagne ou non d'une amélioration de l'état de santé : c'est tout l'enjeu des dépenses liées à la dépendance dont le volume pourrait être multiplié par 3 ou 4. Les analyses montrent qu'il pourrait y avoir deux temps. En tendance, les projections démographiques de l'Insee montrent que la proportion de personnes dans leur dernière année de vie (année qui « coûte » environ 5 fois plus cher que les autres) diminuera continûment en France entre 2000 et 2020. Ensuite, effet « baby-boom » oblige, le nombre de personnes arrivant aux limites de l'espérance de vie va fortement s'accroître.

Coexistence ou compétition des générations ?

Vers une société à quatre générations

Avec l'allongement de l'espérance de vie, un modèle à quatre générations va peu à peu succéder au «vieux» modèle à trois générations. Le groupe des 60 ans et plus dépassera en nombre celui des jeunes de moins de 20 ans dès les années 2015-2020. La population en âge de travailler verra son âge médian passer de 38,2 ans aujourd'hui à 41,6 ans en 2010, pour se stabiliser ensuite.

La sortie du cycle de vie traditionnel : jeunesse, vie adulte, vieillesse

Le cycle de vie ternaire créé par la société industrielle, organisant le rapport au travail (formation, activité, retraite), est remis en question par une plus grande flexibilité des âges, liée aux mœurs.

Avec l'allongement de la durée moyenne des études – qui devrait se stabiliser dans les années à venir – la période de post-adolescence se prolonge jusqu'à 25 voire 30 ans. Les moments charnières – départ de chez les parents, accès à l'emploi, installation en couple – sont ainsi devenus plus flous et ne se succèdent plus dans l'ordre linéaire. Le deuxième âge qui s'étend jusqu'à environ 50-55 ans, reste celui du travail intensif et sélectif et des responsabilités familiales. Ensuite, entre 50 et 65 ans, vient une période instable qui se caractérise aujourd'hui par un retrait souvent précoce. Toutefois, si les taux d'activité à cet âge n'ont cessé de diminuer depuis la fin des années 1970, ils devraient progresser à l'avenir. Enfin, deux grandes phases de la vieillesse doivent être distinguées : le 3^{ème} âge actif (65-80 ans), le 4^{ème} âge (au-delà de 80 ans) où le risque de perte d'autonomie s'accélère.

Cette succession moins nette des étapes du cycle de vie et l'individualisation de plus en plus forte des itinéraires personnels n'est pas sans conséquences sur les relations entre générations. Il n'est pas rare qu'entre classes d'âges différentes, des personnes partagent plus fréquemment des mêmes expériences ou des mêmes repères : ainsi, on peut désormais être grand-parent et actif

ou étudiant et parent. Par ailleurs, ces évolutions poussent le deuxième âge à aider de façon plus fréquente les jeunes entrant dans l'âge adulte. Enfin, le départ à la retraite précoce et l'allongement du troisième âge font apparaître pour celui-ci de nouveaux centres d'intérêt ou d'implication, dans le cadre familial ou dans le monde associatif et social.

L'équité inter-générationnelle, un sujet de conflit social demain ?

Pour L. Chauvel et P.-A. Imbert (2001), s'il existe toujours une croyance collective en une sorte de loi historique du progrès générationnel – le bien-être des sociétés progresserait à chaque génération, récoltant le fruit du travail, de l'accumulation de savoir, de connaissances techniques de toutes natures, laissé par les aînés et améliorant le patrimoine commun de l'humanité – force est de constater que la question des inégalités entre générations est d'une grande acuité.

Dans la mesure où la déformation de la structure sociale se réalise et repose en définitive sur le flux des nouveaux entrants, les nouvelles générations ont été la variable d'ajustement des difficultés économiques que subit le pays depuis le milieu des années 1970. Ainsi, L. Chauvel et P.-A. Imbert (2001) constatent que les jeunes sont exclus du progrès économique depuis plus de deux décennies. Depuis 1975, le niveau de vie des ménages de moins de 30 ans a stagné, alors que les ménages de 50 ans et plus ont continué de s'enrichir. Alors que le niveau de vie des ménages de 50-59 ans était supérieur d'environ 10 à 15% à celui des moins de 30 ans en 1975, cet écart s'est accru jusqu'à 40% en 1994. Par ailleurs, le taux de pauvreté s'est massivement accru chez les moins de trente ans : 9,3% en 1984, et 18,5% en 1994. Ce taux fluctue autour de 20% depuis cette date. Le taux de mortalité des 25-40 ans est plus élevé aujourd'hui que voilà vingt-cinq ans... Au total, les Français nés après le baby-boom ne connaissent pas une meilleure situation que leurs parents au même âge, et dans un grand nombre de cas, leur situation est même bien plus mauvaise.

La réforme récente du système de retraite montre que cet état de fait est encore largement sous-estimé. Les générations vieillissantes du baby-boom, dont le capital monétaire, social, culturel n'a cessé de croître, s'appêtent à prendre une retraite qu'elles ont contribué à financer, mais dans une moindre mesure que les actifs actuels, qui ont dû supporter l'essentiel des hausses de cotisations intervenues ces dernières années (Ena, 2001). Aujourd'hui et demain, les générations actives vont devoir cotiser pour le système par répartition pour payer la retraite de leurs aînés et épargner pour s'assurer un complément à des retraites qui à terme seront plus faibles ; en clair, il faudra une génération de doubles payeurs.

Dans ce cadre, L. Chauvel et P.-A. Imbert (2001) considèrent que la maîtrise des inégalités entre générations est un défi dont l'oubli pourrait compromettre l'équilibre politique et social, le conflit des générations étant appelé à se substituer à la lutte des classes

Un défi : enrayer un possible déclin démographique

Conséquence directe et positive des progrès de l'espérance de vie, le vieillissement de la population est inéluctable. Il constitue en ce sens un paramètre de base de la société au 21^{ème} siècle.

En revanche, l'actualité du vieillissement ne doit pas occulter l'enjeu du renouvellement des générations dont dépend la perspective d'un possible déclin de la population française, lourd de conséquences sur le plan socio-économique. Comme le soulignent M. Godet et E. Sullerot (2005), s'il n'y a pas de générations futures, la question du développement durable devient sans objet...

Des pistes à explorer

Natalité et immigration, des leviers à (re)mobiliser

Compte tenu du fait que, globalement, les 4/5^{ème} de l'accroissement de la population de la France sont le fait de l'excédent des naissances sur les décès, la relance de la natalité est préconisée par le Conseil économique et social (2004) et des prospectivistes tels que M. Godet (2003). En effet, dans l'hypothèse d'une remontée de la fécondité à 2,1 enfants par femme dès 2015, la population française poursuivrait sa croissance jusqu'en 2050 pour atteindre 70 millions d'habitants à cette date.

Pendant, pour favoriser à plus court terme le rééquilibrage générationnel entre actifs et inactifs et pour compenser un niveau de fécondité demeurant inférieur au seuil de remplacement des générations, le défi de l'immigration paraît devoir être posé lui aussi. Des analyses montrent en effet que la stabilité entre 2010 et 2020 de la population en âge de travailler s'obtient avec un solde migratoire annuel global supérieur à +200 000 sur la période (il se situe à +108 000 en 2004).

Une politique familiale qui ne permet plus la pleine réalisation des désirs d'enfants des parents

Une politique familiale française ancienne...

Dès les années 1930, sont apparus en France les éléments d'une politique plus favorable à la natalité, à un moment où le pays était menacé par une grave crise de dénatalité. Organisées en trois volets, ces politiques ont largement contribué à la ce que la France soit aujourd'hui parmi les pays européens les moins touchés par la baisse de la natalité :

- L'encadrement juridique (droit de la famille régissant les modalités de divorce, les droits de l'enfant...);

- La compensation économique (solidarité entre ménages avec enfants et ménages sans enfants par le biais d'un système d'allocations financières).
- L'offre de services (développement des emplois liés à l'enfance).

... mais en déliquescence ?

Face aux défis démographiques de demain, les conditions permettant la pleine expression des désirs d'enfants des parents ne sont plus réunies parce qu'elles répondent insuffisamment aux contraintes récentes :

- Un chômage structurel et des prestations familiales moins généreuses : les jeunes couples (moins de 30 ans), plus fragiles sur le plan du rapport à l'emploi, sont conduits à reporter dans le temps leurs projets d'enfants faute de pouvoir y consacrer les ressources suffisantes. Entre 1954 et 2004, les prestations familiales pour les familles de 2 et 3 enfants aux salaires moyens ont été divisées par 4 et 2. Une grande part de ces dépenses sont venues alimenter les prestations vieillesse : la part de la branche famille dans les dépenses de la sécurité sociale est passée de 50,2 à 16,4% entre 1948 et 2000 ; dans le PIB, elle est passée de 3,5 à 2,3% entre 1950 et 2001. Aussi, la pauvreté dans les familles ne se trouvent pas toujours où l'on croit (M. Godet et E. Sullerot, 2005) : aujourd'hui, les familles nombreuses en couple, qui représentent 7% des ménages et 37% des enfants, comptent deux fois plus d'enfants pauvres de moins de 18 ans que les familles monoparentales d'un enfant ou deux.
- La maternité pénalise encore le parcours professionnel des femmes : malgré un niveau de qualification et un taux de participation à l'activité économique qui se rapprochent de ceux des hommes, les femmes continuent à être victime de discrimination sur le plan de la rémunération et de la stabilité de

l'emploi. Les temps d'arrêts au moment des naissances constituent des facteurs aggravant du fait des difficultés de réintégration qu'ils impliquent (rupture dans la promotion professionnelle, cotisations de retraite...).

Faire de l'accueil et de l'accompagnement de l'enfance une préoccupation majeure à l'échelle locale

L'articulation entre activité professionnelle et responsabilité parentale est particulièrement difficile au moment de la petite enfance. Or, en France, selon un rapport du Haut conseil de la population de février 2003, l'accueil en structures collectives des jeunes enfants ne couvre que 9% des besoins pour les crèches, 20% si l'on inclut les écoles maternelles.

Aussi, le développement quantitatif de l'offre paraît essentiel pour le Conseil économique et social. Ce dernier préconise cependant de préserver sa diversité (crèches collectives, familiales ou parentales, assistances maternelles...), et d'inciter les entreprises à mener des actions de politique familiale.

Rouvrir le débat sur l'immigration

Une opinion publique encore peu ouverte à la multiculturalité ?

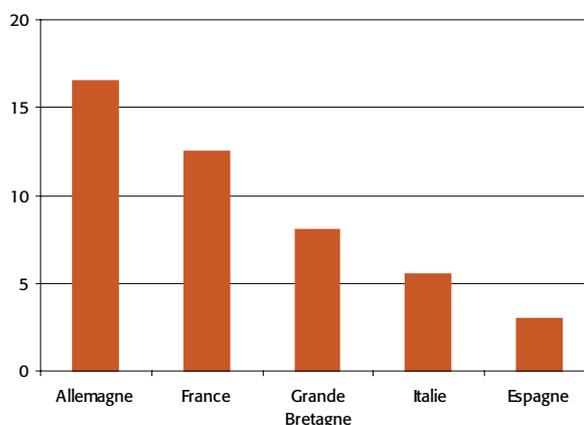
Mobiliser plus fortement le levier de l'immigration, comme c'est déjà la tendance, suppose sans doute une évolution de l'opinion publique. Une partie de celle-ci associe en effet immigration, insécurité et chômage, amalgame pourtant démenti par une étude approfondie de la Commission Européenne de mars 2003. Ceci touche à la question des diverses figures culturelles que peut recouvrir l'identité française : la société française du 21^{ème} siècle vivra-t-elle à l'ère du multiculturalisme ?

Assurer la maîtrise de la langue française : une action symbolique

L'une des conditions fondamentales de l'intégration est la facilitation de la communication et des échanges entre

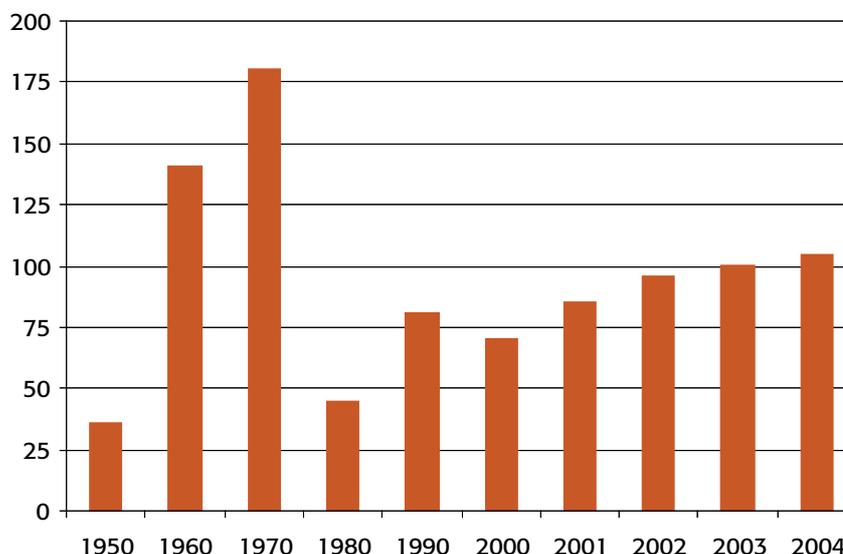
autochtones et immigrants. Selon le Conseil économique et social, ceux-ci pourraient être favorisés en faisant de l'apprentissage du français par les immigrants une priorité.

Prestations familiales par enfants de moins de 20 ans en 2000 dans plusieurs pays européens (en % du PIB par habitants)



Source : Conseil économique et social, 2004

Solde migratoire annuel de la France métropolitaine (en milliers de personnes)



Source : Insee

Ressources mobilisées

Viellissement de la population et non-renouvellement des générations

Beumel C., Désesquelles A., Richet-Mastain L., Vatan M. - La situation démographique en 2002 : mouvement de la population . Insee Résultats Société, août 2004, n° 34

Brutel C. - Projections de population à l'horizon 2050 : un vieillissement inéluctable . Insee Première, mars 2001, n° 762

Brutel C. - La population de la France métropolitaine en 2050 : un vieillissement inéluctable . Economie et Statistiques, décembre 2002, n° 355-356

Conseil Economique et Social - Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité, fécondité, quelle politique de long terme ? .- 2004

Courson J.-P., Madinier C. - Recensement de la population 1999 : la France continue de vieillir . Insee Première, novembre 2000, n° 746

Daguet F. - La fécondité en France au cours du XXème siècle . Insee Première, décembre 2002, n° 873

Desplanques G., Royer J.-F. - Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004 . Insee Première, janvier 2005, n° 1000

Dupaquier J. - Histoire de la population française .- Paris : PUF, 1988

Fouteau C. - Démographie : accroissement naturel record en 2004 . Les Echos, 15 février 2005

Lerais F., Blanchet D. - Projections de population à l'horizon 2050 : présentation générale . Economie et Statistiques, décembre 2002, n° 355-356

Leridon H., Toulemon L. - La famille idéale : combien d'enfants, à quel âge ? . Insee Première, juin 1999, n° 652

Pison G. - France 2004 : l'espérance de vie franchit le seuil de 80 ans . Population et société, mars 2005, n° 410

Richet-Mastain L. - Bilan démographique 2004 . Insee Première, février 2005, n° 1004

Sauvy A. - De la rumeur à l'histoire - Dunod, 1987

Conséquences des tendances démographiques sur le fonctionnement économique et social du pays

Bac C., Bonnet C., Bontout O., Cornilleau G. - Exercices de simulation de l'évolution à long terme du système de retraite .- Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, DREES, 2003

Brutel C. - Projections de population à l'horizon 2050 : un vieillissement inéluctable . Insee Première, mars 2001, n° 762

Caussat L., Fenina A., Geffroy Y. - Quarante années de dépenses de santé : une rétopolation des comptes de la santé de 1960 à 2001 . Etudes et résultats, juin 2003, n°243

Chassard Y. - Il n'y a pas de lien mécanique entre démographie et évolution du chômage .
Le Monde, 11 janvier 2005

Chauvel L., Imbert P.-A. - Les nouvelles générations sacrifiées . [en ligne] .- 2001 .-
Disponible sur : <http://louis.chauvel.free.fr> (consulté en 2005)

Conseil Economique et Social - Les défis de l'immigration future .- 2003

Conseil Economique et Social - Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité,
fécondité, quelle politique de long terme ? .- 2004

Daguet F. - La population de la France. Une croissance sans précédent depuis 1946 . Insee
Première, avril 1996, n° 444

Ecole Nationale d'Administration (ENA) - Vieillissement de la population et
réaménagement des temps sociaux sur le cycle de vie .- 2001

Ecole Nationale d'Administration (ENA) - Vieillissement de la population et relations entre
générations .- 2001

Ecole Nationale d'Administration (ENA) - Les conséquences du vieillissement sur les
régimes de retraite .- 2001

Ecole Nationale d'Administration (ENA) - Les effets du vieillissement sur les revenus et la
consommation .- 2001

Ecole Nationale d'Administration (ENA) - La prise en charge des personnes dépendantes
.- 2001

Fédération françaises des sociétés d'assurance - Vieillissement et dépenses de santé :
accélération de la croissance contenue ou explosive ? . Flash, 8 juillet 2005

Gaullier X. - Les temps de la vie, emploi et retraite . Esprit, 1999

Godeau R. Démographie : sans réformes, le choc du vieillissement provoquera l'implosion
de l'Etat providence . Le Figaro, 11 septembre 2001

Godet M. - Le choc de 2006 : démographie, croissance, emploi .- Paris : Odile Jacob, 2003

Godet M., Sullerot E. - La famille, une affaire publique . Futuribles, juillet-août 2005, n° 310

Grignon M. - Les conséquences du vieillissement de la population sur les dépenses de
santé . Bulletin d'information en économie de la santé, mars 2003, n° 66

Institut National Etudes Démographiques (INED) - Population en chiffres [en ligne] .-
Disponible sur : www.ined.fr/population-en-chiffres/monde (consulté en 2005)

- Un défi à relever

Conseil Economique et Social - Rééquilibrer les structures d'âge en France : natalité,
fécondité, quelle politique de long terme ? .- 2004

Conseil Economique et Social - Les défis de l'immigration future .- 2003

Godet M. - Le choc de 2006 : démographie, croissance, emploi .- Paris : Odile Jacob, 2003

Jacob C. - Pas de développement durable sans enfants . Le Figaro, 29 janvier 2003